

Communication à l'attention des candidats chasseurs de 1^{ère} et de 2^{ème} année.

Journées obligatoires 2018 – 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous remettre en annexe :

1. Un document relatif à l'organisation des journées préparatoires
2. La fiche d'inscription aux journées préparatoires 2018 et 2019, que vous voudrez bien remplir et nous retourner sans faute pour le **4 janvier 2018, dernier délai** par poste ou par Email (PDF) :
Par poste : Jacques Villiers, chemin de l'Azur 3, 1090 La Croix-sur-Lutry
Par Email : jacques@villierspartners.ch.
L'envoi par Email et PDF joint a notre préférence.

Par courrier séparé et début mars, vous recevrez du canton de Vaud une facture de CHF 400.- soit CHF 250.- pour les journées et CHF 150.- pour l'examen de tir qui est obligatoire en 1^{ère} année. Le paiement de cette facture confirme votre inscription aux cours de candidat chasseur vaudois. En cas de non-paiement, vous ne serez pas retenu dans la liste des candidats.

Pour les nouveaux candidats :

Votre carnet de contrôle des journées préparatoires (carnet orange) vous sera distribué lors des cours de formation du lundi soir au début de l'année (voir programme de formation des candidats chasseurs). Nous vous rappelons que vous devez être en possession de ce carnet lors de chaque journée préparatoire et que vous devez le présenter au responsable à la fin de chaque journée pour signature.

Pour les candidats de 2^e année :

Nous vous serions reconnaissants de nous renvoyer votre fiche d'inscription ou journées obligatoires, et ceci même si vous vous êtes déjà inscrits l'année précédente. Pour ceux qui doivent refaire les tirs, merci de nous adresser une photo, si cela n'est pas déjà fait.

Dans l'attente de vos prochaines nouvelles, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Canton de Vaud, DGE - Section chasse, pêche et surveillance
Fédération des sections vaudoises de la Diana (FSVD), Commission formation & tirs

Annexes : ment.